

## **ARRETE MUNICIPAL**

### **FERMETURE ROUTE DU SEY**

**VU** le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties, et notamment son article R 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,  
**VU** l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière,  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,  
**VU** la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux sec sur la commune de SEYTROUX  
**VU** la demande d'arrêté de circulation de l'entreprise GIROD FRERES représentée par M. GIROD Loïc en date du 9 Août 2024 pour des travaux d'enfouissement de réseaux secs (Electricité, éclairage public, télécommunications).

**Considérant** les travaux d'enfouissement des réseaux sec (électricité, téléphone, fibre, éclairage public et l'électricité moyenne tension en collaboration avec ENEDIS), et l'étroitesse de la route du Sey, il y a lieu de maintenir la fermeture de la route sur la voie communale du Sey (du numéro 205 Route du Sey jusqu'au fond du village). Il sera également interdit de stationner sur la place du Sey. Cette place sera utilisée par l'entreprise pour stocker ses matériaux, ses engins et servira de place de retournement pour les camions.

## **A R R Ê T E**

### **Article 1 -**

La route communale du Sey sera fermée de 8h00 à 18h00 du lundi matin au vendredi soir ; du jeudi 29 Août 2024 au vendredi 4 octobre 2024 inclus.

Pour des livraisons avec des camions, prendre contact avec l'entreprise GIROD.

**Article 2 -** La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise GIROD, chargée des travaux.

Fait à Seytroux, le 10 Août 2024  
Le Maire,  
MORAND Jean-Claude

